



Ordre de la pratique infirmière du Nouveau-Brunswick

Enquêteur ou enquêtrice, Service des plaintes

L'Ordre de la pratique infirmière du Nouveau-Brunswick est chargé de réglementer la pratique des infirmières et infirmiers immatriculés et des infirmières et infirmiers praticiens du Nouveau-Brunswick dans l'intérêt de la protection du public par la prestation de soins infirmiers sécuritaires, compétents et éthiques. Une partie du mandat de l'Ordre consiste à recevoir et à gérer les plaintes concernant la conduite, la compétence ou l'aptitude professionnelle des infirmières et des infirmiers.

À titre d'enquêteur ou d'enquêtrice relevant de la directrice des plaintes et avocate générale, vous jouerez un rôle essentiel dans la conduite des enquêtes relatives aux plaintes déposées contre des infirmières et infirmiers immatriculés et des infirmières et infirmiers praticiens, notamment en identifiant et interrogeant des témoins, en recueillant et analysant des informations, en rédigeant des rapports d'enquête clairs et complets, et en préparant des ententes de consentement dans des circonstances appropriées.

Principales fonctions et responsabilités

Voici un aperçu non exhaustif des fonctions :

- Mener de manière autonome des enquêtes approfondies et impartiales sur les plaintes déposées contre des infirmières et infirmiers immatriculés et des infirmières et infirmiers praticiens, conformément aux politiques et procédures de l'Ordre.
- Établir les priorités des enquêtes en fonction du risque pour le public.
- Gérer plusieurs dossiers de plaintes en même temps.
- Recueillir et analyser les éléments de preuve pertinents, notamment des documents médicaux, des déclarations de témoins et d'autres documents pertinents afin d'appuyer le processus d'enquête.
- Interroger des plaignants, des témoins et l'infirmière/infirmier immatriculé ou l'infirmière/infirmier praticien concerné(e) afin de recueillir des informations et des éléments de preuve relatifs à la plainte.
- Travailler en étroite collaboration avec la conseillère juridique, la directrice des plaintes et avocate générale et les autres membres du service des plaintes pour veiller à ce que les enquêtes respectent les normes juridiques et les protocoles de l'organisation.
- Préparer des rapports complets détaillant les résultats des enquêtes, y compris des recommandations sur les mesures à prendre ou les options de règlement.
- Évaluer la possibilité de résoudre les plaintes par le biais d'ententes de consentement.
- Veiller à ce que toutes les enquêtes respectent les normes réglementaires, les règles en matière de confidentialité et les exigences juridiques en vigueur, ainsi que les politiques de l'Ordre.



Ordre de la pratique infirmière du Nouveau-Brunswick

Compétences et qualifications

- Diplôme universitaire ou postsecondaire dans un domaine tel que le droit, la psychologie, la science politique, l'administration publique, le travail social ou la criminologie.
- Excellentes compétences en communication orale et écrite en anglais sont requises. La maîtrise de l'anglais et du français constitue un atout.
- Au moins cinq ans d'expérience en services d'accueil, en enquêtes ou en traitement de plaintes.
- Capacité démontrée de mener des entrevues de manière professionnelle et avec tact auprès des personnes inscrites, des membres du public, des employeurs et des témoins.
- Expérience démontrée de la préparation de rapports d'enquête ou de documents similaires.
- Solides compétences analytiques et capacité d'évaluer des éléments de preuve de manière impartiale et objective.
- Capacité de travailler efficacement en équipe et ouverture aux consultations et à la collaboration pour trouver les solutions appropriées aux plaintes et aux demandes de renseignements.
- Solides compétences interpersonnelles, notamment la capacité à gérer calmement et avec professionnalisme des situations émotionnellement chargées et des personnes vulnérables.
- Excellentes compétences organisationnelles, administratives et en gestion du temps pour gérer la charge de travail.
- Capacité de travailler de façon autonome avec une supervision minimale.
- Une connaissance et une expérience en droit administratif et/ou en réglementation professionnelle, ainsi qu'une connaissance du mandat de l'Ordre et de la Loi sur les infirmières et infirmiers constituent des atouts.

Les bureaux de l'Ordre sont situés à Fredericton, au Nouveau-Brunswick. Les modèles de travail à distance, au bureau ou hybrides sont possibles.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à : tmcintyre@cnnb-opinb.ca.

L'Ordre remercie toutes les personnes intéressées, mais seules celles retenues pour un entretien seront contactées.